

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/0af82bf17944d6a394e7c9d7>

Date d'obtention : 2022-03-10 15:40:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Utiliser la trousse avec la première personne qui rapporte une situation de sextage;
- 2) Remplir la grille d'évaluation SEXTO avec cette personne;
- 3) Rencontrer les autres personnes impliquées dans la situation et remplir également le questionnaire avec eux afin de valider l'information et d'aiguiller les interventions à venir;
- 4) Confisquer les cellulaires;
- 5) Contacter le service de police afin qu'il prenne en charge la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsqu'il s'agit d'une situation en milieu, provenant d'un ou d'une de nos élèves:

- 1) Il faut considérer chaque situation amenée;
- 2) Remplir la grille d'évaluation SEXTO afin de mieux pister nos interventions à réaliser;
- 3) Lorsqu'il y a échange de photos, rapporté par notre clientèle, nous devons impliquer les services de police et ce même si, les échanges ont été consentis;
- 4) Nous sommes en droit et avons le devoir de confisquer l'appareil électronique.;
- 5) Lorsqu'une situation est rapportée par un parent, nous devons le rediriger vers les services de police et n'avons pas à mener une enquête et mettre en place le protocole SEXTO;
- 6) Ne jamais ouvrir une photo ou un vidéo et/ou accepter qu'ils nous les transmettent. Le questionnaire est suffisant pour valider l'information;
- 7) Si un policier nous contacte afin de refaire et/ou poursuivre une enquête (grille SEXTO), c'est à lui de le faire;
- 8) Il est important de ne pas divulguer l'information à des journalistes. Nous devons les rediriger au service des communications de notre Centre de services scolaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie du cellulaire. En effet, que le jeune soit opposant ou non, peu importe la raison, il est toujours difficile de confisquer le cellulaire d'un élève.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

